

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77.129

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
ZONE COMMERCIALE
Aliénation de terrains
Madame POPULAIRE

DATE DE CONVOCATION

~~26 septembre 1977~~

DATE D'AFFICHAGE

~~26 septembre 1977~~

Nombre de conseillers
en exercice ~~27~~

Nombre de présents ~~20~~

Nombre de votants ~~26~~



5
Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le trente septembre à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
BOUCHET, LIS, BOUTET, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHARD,
VIAUD, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIER
CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. TETARD, PAPEAU par M. GUICHARD,
DUFEIL par M. MAURELLET, POUGET par M. BUJARD, POUMAILLOUX par M.
DUFOUR, MONTRON par Melle FOUCHE.

Absents : MM. LACHAUD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le
cadre de la Zone Commerciale implantée en bordure de la R.N. 150.

M. CHABANNE agissant en qualité de Président Directeur Général
pour le compte du garage RICHARD S.A. représentant la firme SIMCA,
d'une part et Madame POPULAIRE Simone née GODST, d'autre part, ont
manifesté leur intention de solliciter l'aliénation à leur profit
de parcelles de terrains.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée aux
intéressés sous réserve de l'acceptation du prix de cession fixé à
50 F. le mètre carré hors taxe.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon
cer favorablement sur l'aliénation desdites parcelles aux condition
précitées.

./.

ouï l' exposé de M. le Rapporteur,
Vu les plans des lieux et parcellaire
Vu les promesses d'achat souscrites par M. CHABANNE, d'une part e
Mme POPULAIRE, d'autre part,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation
de nouvelles activités dans la zone commerciale :

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation à l'amiable au profit de :

.....
- Madame POPULAIRE Simone, née GODET, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de deux mille cent cinquante mètres carrés (2.150m²) cadastrée section CI n° 372p, au lieudit la Grande Pièce, moyennant le prix global unitaire de cinquante francs le mètre carré (50 F.) hors taxe, étant précisé que le règlement fera l'objet d'un versement unique à la signature de l'acte.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de M. BARDE notaire à ROYAN

- que les frais et honoraires du notaire et du géomètre seront à la charge des intéressés.

- que la recette correspondante aux aliénations précitées sera perçue par la Ville de ROYAN, au titre du Budget Primitif 1977, chapitre 908, article 2.100

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
Adjoint Délégué,

[Handwritten signature]